



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 7 JANVIER 2017 A 10 H

L'an deux mil dix sept, le sept janvier à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois janvier, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HOURDÉ Achille, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs HOURDÉ Achille, M. BARBAT Pascal, M. ESCULLIÉ Thierry, M. AUTERIVES Jean-François, M. GOETGHEBEUR Régis, M. MULLER André,
POUVOIRS : Madame Brigitte JOLY à M. Régis GOETGHEBEUR

ABSENTS EXCUSES: Mme Martha PIEQUET, M. UCHWAT Guillaume,

ABSENT : M. Gérard CHATEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BARBAT Pascal

ORDRE DU JOUR

- 1 - Délibération sur la CLECT
 - 2 - Délibération autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
 - 3 - Délibération avenant modificatif du règlement de location de la salle des fêtes
 - 4 - Délibération demande de subvention DETR accessibilité rue de l'Abbaye
 - 5 - Délibération demande de subvention DETR sécurité incendie
 - 6 - Délibération demande de subvention sur les fonds parlementaires travaux d'enfouissement rue du Moulin
 - 7 - Point sur le PLU
 - 8 - Point sur l'assainissement Lancement AO
 - 9 - Informations questions diverses
-

Monsieur le Maire renouvelle tout d'abord ses meilleurs voeux à l'ensemble des membres présents.

Il exprime le souhait d'observer une minute de silence pour toutes les victimes des attentats.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de commencer la séance et reprend tous les points inscrits à l'ordre du jour du précédent conseil qui est approuvé à l'**unanimité** et signé sur le registre.

Délibération sur la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que suite au passage de la Communauté de communes en Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes a versé mensuellement aux communes adhérentes, jusqu'en novembre 2016, des attributions de compensation provisoires, conformément aux montants arrêtés par le Conseil communautaire le 29 janvier 2016.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil communautaire a en outre créé puis constitué la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui se réunit autant de fois que nécessaire après chaque transfert de compétence des communes vers la Communauté de communes afin d'évaluer le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert et d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité. Il souligne que la CLECT est également chargée d'évaluer les attributions de compensation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte le rapport approuvé par la CLECT le 1^{er} décembre 2016 qui détermine les attributions de compensation définitives suite au passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq au 1^{er} janvier 2016.

Délibération autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. Barbat présente la délibération en indiquant que celle-ci est reprise tous les ans pour autoriser M. le maire durant le 1^{er} trimestre 2017 à engager, liquider et mandater ce qui a été initialement prévu au cours de l'année 2016 à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement d'un montant de 619 395.01 €.

M. le Maire précise que toutes les dépenses d'investissement sont faites sous le contrôle de M. Barbat, Maire adjoint en charge des finances et toujours en concertation avec les membres du Conseil.

Il précise également que l'année qui démarre s'avère difficile car la Trésorerie de Lizy sur Ourcq a fermé et que les personnes ont été difficilement joignables durant le dernier mois de l'année et tiens à remercier la secrétaire de mairie pour le travail fait en cette fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits suivants, lesquels seront repris dans le cadre du vote du budget 2017 :

Chapitre	Libellé	Autorisations 2016	Autorisations du conseil (25%)
20	Immobilisations incorporelles	66 023.00 €	16 505.75 €
21	Immobilisations corporelles	339 733.64 €	84 933.41 €
23	Immobilisations en cours	213 638.37 €	53 409.59 €
Le montant budgétisé des dépenses d'investissement pour 2016		619 395.01 €	

Délibération avenant modificatif du règlement de location de la salle communale

M. le Maire propose au Conseil Municipal une refonte du règlement intérieur de la salle communale à compter du 1^{er} janvier 2017 et notamment concernant les modifications suivantes :

Les demandes de location se font auprès du secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture au public les lundis de 11 h à 12 h30 et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 et/ou par téléphone les lundis, mardis, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h ou par mail mairiejaignes@orange.fr. Dès lors il sera remis ou envoyé le règlement et le contrat. Elles devront être confirmées par courrier ou mail à l'attention de M. Le Maire au plus tard dans les 10 jours suivants accompagnées du règlement signé, d'un chèque correspondant aux arrhes qui sera encaissé à réception () et de l'attestation d'assurance. Tout manquement à ces obligations rendra caduque la réservation.*

Article 5

*Toute annulation de réservation devra parvenir en Mairie **au plus tard 4 semaines avant la date réservée**, passé ce délai la Mairie conservera les arrhes de 100 € et seront définitivement acquis au profit de la commune.*

Article 7

Un état des lieux s'effectuera à la remise des clefs le vendredi à partir de 16 h 30 jusqu'à 18 h 30 et le second le lundi matin à partir de 8h lors de la restitution des clefs valable pour la vérification de la vaisselle, des équipements et du nettoyage.

Article 8

La vaisselle pourra être demandée et sera mise à disposition moyennant une tarification forfaitaire de 50 €. Concernant le mobilier, chaises, tables, bancs, extincteurs détériorés ou manquants à valeur de remplacement soit en 2017 et pouvant être actualisé au regard des tarifs en vigueur.

Remplacement d'une chaise au prix de 30 € TTC

Remplacement d'un banc au prix de 40 € TTC

Remplacement d'une table au prix de 90 € TTC

Remplacement d'un extincteur en cas de disparition ou utilisation abusive au prix de 100 TTC

Article 10

Les poubelles seront stockées à l'endroit prévues à cet effet, les bouteilles vides en verre sont à déposer dans le collecteur situé à côté du terrain de sport. Les loueurs s'engagent à respecter le tri sélectif mis en place dans la commune (plastiques, papiers dans le local poubelle accessible au loueur, bouteilles et bocaux en verres dans les bornes situées à proximité du terrain de sport rue des Vignes).

Cette exigence sera intégrée dans les éléments d'appréciation de la qualité du nettoyage et donc impactera la caution en cas de non-respect.

Règlement

*Tous les règlements devront obligatoirement s'effectuer par chèque, aucun versement en espèces ne sera accepté. Le solde du règlement (*arrhes déduits) se fait au moment de la remise des clefs par chèque uniquement et libellé à l'ordre du Trésor Public.*

Chèques de caution : (libellé également à l'ordre du Trésor Public)

500 € de caution pour tout ce qui concerne d'éventuelles dégradations de la salle, détérioration ou vol du matériel et vaisselle.

150 € de caution de nettoyage qui sera acquise par la Mairie si la salle, les toilettes ou les abords ne sont pas rendus propres ou le non-respect du tri.

250 € de caution pour les personnes extérieures de Jaignes pour risques de troubles et/ou de nuisances nocturnes et/ou d'intervention de la gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte la refonte du règlement intérieur de la salle communale.

Délibération demande de subvention DETR accessibilité rue de l'Abbaye

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en début d'année 2016 il avait été demandé une DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) relative à l'accessibilité de la rue de l'Abbaye. Du fait des inondations, M. le Maire explique que M. le Préfet de Seine et Marne a très naturellement privilégié les communes sinistrées suite aux inondations et de fait les demandes des autres communes ont été majoritairement reportées sur 2017 dans la mesure où les communes n'avaient pas effectué les travaux et maintenaient leurs demandes. Après réception d'un mail de la Sous Préfecture demandant si la commune maintenait son projet de DETR « accessibilité rue de l'Abbaye » M. le Maire propose de confirmer la demande et de le relancer à nouveau afin de solliciter auprès de l'Etat les aides au titre de la DETR.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 110 050,60 € HT, le montant maximum de la subvention octroyée par l'Etat est de 50 % soit 55 025,30 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de relancer le projet de l'accessibilité rue de l'Abbaye faisant l'objet de la demande de subvention au titre de la DETR de pour un coût prévisionnel de 110 050,60 € HT

Délibération demande de subvention DETR sécurité incendie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en début d'année 2016 il avait été demandé une DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) relative à la sécurité incendie. Du fait des inondations, M. le Maire explique que M. le Préfet de Seine et Marne a très naturellement privilégié les communes sinistrées suite aux inondations et de fait les demandes des autres communes ont été majoritairement reportées sur 2017 dans la mesure où les communes n'avaient pas effectué les travaux et maintenaient leurs demandes.

Après réception d'un mail de la Sous Préfecture demandant si la commune maintenait son projet de DETR « sécurité incendie » M. le Maire propose de confirmer la demande et de le relancer à nouveau afin de solliciter auprès de l'Etat les aides au titre de la DETR.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 45 250,00 € HT, le montant maximum de la subvention octroyée par l'Etat est de 80 % soit 36 200,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de relancer le projet de la sécurité incendie faisant l'objet de la demande de subvention au titre de la DETR de pour un coût prévisionnel de 45 250,00 € HT.

Délibération demande de subvention sur les fonds parlementaires travaux d'enfouissement rue du Moulin

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec le SDESM et l'avant projet sommaire réalisé relatif à l'enfouissement des réseaux rue du Moulin dont le programme des travaux a été approuvé par délibération en date du 16 juin 2016.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention d'un montant maximum de 50 % auprès de Madame la Sénatrice Colette MELLOTT sur la base des coûts estimatifs des travaux définis par l'avant projet du SDESM concernant la partie relative à l'Eclairage Public pour un montant de : 17.703 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter Madame la Sénatrice Colette MELLOTT afin d'obtenir une subvention maximum auprès de la réserve parlementaire pour le financement des travaux d'enfouissement rue du Moulin concernant la partie relative à l'Eclairage Public pour un montant de : 17.703 € TTC

Point sur le PLU

M. le Maire rappelle l'ouverture de l'enquête publique qui a démarré depuis le mois de décembre et remercie les personnes qui se sont rendues disponibles pour recevoir le public. La dernière enquête avec le commissaire enquêteur aura lieu lundi 9 janvier 2017 de 15 h à 18h.

Il y a eu une bonne consultation des personnes et M. le Maire remercie également la population de s'être intéressée au PLU et d'être venue en mairie se renseigner sur ce dossier.

M. le Maire tiens à préciser qu'une erreur de frappe s'était glissée sur la note d'information aux habitants et que le soir même un « erratum » avec « annule et remplace » a été fait affiché et distribué avec la modification comme suit « lundi 9 janvier 2017 » au lieu de lundi 19 janvier 2017.

Point sur l'assainissement Lancement AO

M. le Maire informe le Conseil de la réunion organisée par la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq qui s'est tenue dans la salle communale de Jaignes et dont l'objet était l'assainissement.

Il remercie les personnes présentes qui ont pu ce même jour avoir les informations et également une enveloppe nominative indiquant les travaux qu'ils devront effectuer et le montant de la subvention qui sera attribuée. En revanche, certaines enveloppes sont encore en mairie et M. le Maire invite donc les personnes concernées par cet assainissement à venir les retirer afin qu'ils puissent prendre connaissance de la nature des travaux. Pour mémoire l'assainissement concerne 3 réseaux, les eaux pluviales, les eaux usées et l'adduction en eau.

Questions et informations diverses

Mise en place d'un arborétum sur le chemin du bord de Marne

M. le Maire propose au Conseil de mettre en place un arboretum sur un chemin du bord de Marne réservé à la circulation piétonne. L'intérêt étant de créer deux barrières avec cadenas pour empêcher les véhicules de circuler à cet endroit, ceci serait en continuité avec celui de l'espace nature au Creux du Chêne.

Le Conseil autorise le Maire à solliciter une aide auprès du CAUE pour la fourniture des panneaux voire pour la mise en place de ces barrières.

Boues sur la chaussée pendant la période des fêtes

Durant la période de Noël, M. le Maire indique qu'il y a eu des plaintes répétitives et quotidiennes d'administrés se plaignant des boues sur la chaussée occasionnées à l'entrée du village en venant de Lizy sur Ourcq jusqu'à la ferme du haut du pays. Outre le fait que ces boues présentaient un danger certain pour les véhicules, ce comportement est irrespectueux pour le village. Un courrier sera adressé à la personne concernée le mettant en demeure de nettoyer systématiquement la chaussée.

Travaux d'enfouissement rue du Moulin

La société STPE a été sélectionnée pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du Moulin, les riverains recevront prochainement un courrier d'information.

Tri sélectif

Dans un texte au niveau européen il est précisé que les couvercles des bacs du tri sélectif doivent être de couleur jaune, or sur l'ensemble de la commune ceux-ci sont bleus. Au regard des économies et du recyclage M. le Maire s'est opposé au changement et de fait il confirme avoir eu l'accord de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq pour que seules des étiquettes jaunes soient apposées sur les couvercles bleus. Pour les nouveaux arrivants, il sera en revanche prévu de leur fournir ce bac à tri sélectif avec un couvercle jaune. Les déchets ménagers ne doivent en aucun cas être mis dans ces bacs car les poubelles ne seront pas ramassées. Pour ce qui concerne les questions posées sur le verre à mettre dans les bornes (bouteilles et bocaux) et un ou plusieurs verres cassés à mettre dans les ordures ménagères, il s'agit d'une question de volume d'une part, le four étant capable d'accepter des petits volumes et de plus ne sont pas de la même composition, les bouteilles (contenants) sont en silice, le verre à boire (petite quantité) ne l'est pas.

Vœux du Maire

M. le Maire invite la population à se retrouver le dimanche 15 janvier 2017 à 15 h 30 à l'occasion des vœux de la nouvelle année.

Démission de l'Adjoint Technique

L'Adjoint technique de la commune a démissionné en cette fin d'année 2016, Mr le Maire va gérer avec le CDG77 le remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.